

**Réunion Collectif Citoyen Martégal**

07/02/2025

17h00 – 20h45

Chez Frédéric Grimaud à Martigues

<b>Réunion organisée par :</b>	Frédéric Grimaud	<b>Type de réunion :</b>	Collectif d'administration
<b>Animateur :</b>	Jérôme Druilhe	<b>Secrétaire :</b>	Jérôme Druilhe
<b>Maître du temps :</b>	Personne		

**Participants :**      **Présents :** Cantor Marie, Grimaud Frédéric , Brouchos Barbara, Zanaroli Jean Marc, Bellan Roland, Bellan Nanie, Brune François, Druilhe Jérôme , Fabre-Cartier Marc , Minot-Rimbault Caroline

**Ordre du jour**

- **Bilan de l'Agora du 7/02/2025**
- **Commissions**
- **Gestion de l'émargement**
- **Gestion de la liste des membres du collectif**
- **L'association**
- **Système d'information et de communication**
- **Préparation de la prochaine Agora**
- **Charte et logo**
- **Autres**

***Compte rendu***

<b>Élément à l'ordre du jour :</b>	<b>Bilan de l'Agora</b>	<b>Présentateur : Jérôme Druilhe</b>
------------------------------------	-------------------------	--------------------------------------

**Discussion**

En annexe au compte rendu vous trouverez joint l'évaluation entre les points positifs et les points à améliorer.

<b>Éléments d'action</b>	<b>Personne responsable</b>	<b>Échéance</b>
--------------------------	-----------------------------	-----------------

✓

**Élément à l'ordre du jour :**                      **Commissions**    **Présentateur : Jérôme Druilhe**

**Discussion**

Le collectif d'administration est présent pour soutenir le travail des commissions.

Les commissions sont libres de s'organiser comme elles l'entendent cependant dans un souci de transparence nous pouvons suggérer une méthode :

- Définir par écrit les objectifs du travail de la commission
- Commencer par poser le diagnostic de l'existant
- Rencontrer les acteurs, les partenaires, etc...

**Conclusion**

Envoyer un message aux responsables de commissions pour leur donner la liste des membres et les moyens de les joindre. Par la même communication les inviter à réunir leur commission. Les inviter à travailler en s'appuyant sur la synthèse de l'atelier du 7/02 et sur la synthèse de la foire aux idées.

<b>Éléments d'action</b>	<b>Personne responsable</b>	<b>Échéance</b>
✓ Message aux responsables de commissions	Personne n'a été désigné	Non définie

**Élément à l'ordre du jour :**                      **Gestion de l'émarginement**    **Présentateur : Jérôme Druilhe**

**Discussion**

Il n'est pas possible de prendre le risque de perdre des feuilles d'émarginement.

**Conclusion**

A chaque réunion nommer un-e responsable de l'émarginement.

Les feuilles doivent être comptées avant la réunion et comptées après la réunion

<b>Éléments d'action</b>	<b>Personne responsable</b>	<b>Échéance</b>
✓		

**Élément à l'ordre du jour :**                      **Gestion de la liste des membres du collectif**    **Présentateur : Jérôme Druilhe**

**Discussion**

Les professionnels de l'informatique (Marc et Jérôme) rappellent ~~que depuis~~ l'entrée en vigueur du règlement général de protection des données ~~est entré en vigueur~~ en 2018. Que cette réglementation exige la plus grande prudence quant à la gestion de fichiers concernant des personnes et leurs coordonnées.

Rappel que : les personnes qui ont données leurs coordonnées l'on fait pour un usage exclusif dans le cadre du collectif.

En vertu de cette réglementation le collectif donne délégation à un nombre restreint d'administrateurs responsables au nom du collectif du bon usage des données et de leur non divulgation.

Nanie réitère son souhait d'avoir accès à cette liste. De fait elle devient administratrice mandatée par le collectif.

### **Conclusion**

Le collectif désigne Nanie co-administratrice de la liste des membres du collectif.

Éléments d'action	Personne responsable	Échéance
✓		

<b>Élément à l'ordre du jour :</b>	<b>L'association</b>	<b>Présentateur :</b> Jérôme Druilhe
------------------------------------	----------------------	--------------------------------------

### **Discussion**

Rappel des enjeux :

- Existence juridique du Collectif
- recueillir des fonds
- maintenir un lien entre les citoyens impliqués après les élections
- respect de la loi concernant les activités politiques

Le collectif d'administration convient que :

- Le projet politique du collectif doit être porté par l'Agora. Le rôle du collectif d'administration doit se cantonner à l'animation et la coordination.
- la création de l'association est utile au niveau administratif et financier.

Il n'y a pas consensus sur les points suivants :

1. Sur la question de l'indépendance des décisions du collectif et des Agora. Certains pensent que la citoyenneté suffit à cette garantie, d'autres pensent que la structure doit se prémunir face à des ingérences extérieures. Cette garantie est apportée par la notion d'adhésion.
2. Sur l'intérêt de la constitution de l'association en parti politique auprès de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques. D'un point de vue financier elle permet de faire bénéficier les donateurs de 66% de déduction fiscale, et facilite donc la récolte de fonds, d'un autre point de vue le concept de parti politique rebute.

Quelques arguments clé exprimés lors de la réunion :

- Les citoyen.ne.s qui s'impliquent dans le collectif ne veulent pas pour autant perdre leur identité en devenant membre d'une association-parti.
- En tant que nouvel objet politique, le collectif citoyen est constitué de citoyens animés par la volonté d'établir un projet en harmonie avec la charte des valeurs.
- Nous avons déjà dû faire face à des dépenses se donner les moyens d'obtenir des financements est urgent.

- Il est essentiel que notre action citoyenne adopte une dimension innovante, indépendante des stratégies politiques usuelles qui ignorent les citoyen.ne.s et qui peuvent les rebuter. Celles et ceux qui se rallient à ce mouvement le font pour l'originalité qu'il propose.

### **Conclusion**

La constitution de l'association est suspendue en l'absence de décision claire.

Éléments d'action	Personne responsable	Échéance
✓		

Éléments à l'ordre du jour :	Autres	Présentateur :
------------------------------	--------	----------------

### **Discussion**

Les autres points de l'ordre du jour n'ont pas pu être abordés faute de temps.